



Municipalité de Fassett  
 19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0  
 Tél. : (819) 423-6943 / Fax : (819) 423-5388  
 Courriel : [batiment@village-fassett.com](mailto:batiment@village-fassett.com)

<b>Frais à payer lors du dépôt de la demande</b>
50\$

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION  
 LOTISSEMENT**

(bâtiment principal ou complémentaire, terrain agricole, terrain industriel, terrain commercial, remise, kiosque, abri à bois, abri d'auto)

<b>SECTION 1 - IDENTIFICATION DU REQUÉRANT</b>	
Propriétaire : <input type="checkbox"/> (à cocher si vous êtes le propriétaire)	Requérant* : <input type="checkbox"/> (à cocher si vous n'êtes pas le propriétaire)
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone maison :	Téléphone maison :
Cellulaire :	Cellulaire :
Adresse courriel :	Adresse courriel :

\*UNE PROCURATION DUMENT SIGNÉE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

<b>SECTION 2 - IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE</b>	
Emplacement du projet : <input type="checkbox"/> (à cocher si même emplacement que l'adresse postale du propriétaire)	
Emplacement du projet si autre que l'adresse postale :	
Lot :	
Matricule :	
Est-ce un terrain riverain à un lac, un cours d'eau ou à un milieu humide ? : <input type="checkbox"/> Oui ou <input type="checkbox"/> Non	
Est-ce un terrain situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou moins de 300 mètres d'un lac ? : <input type="checkbox"/> Oui ou <input type="checkbox"/> Non	

<b>SECTION 3 - NATURE DE LA DEMANDE</b>	
<b>Veillez cocher les cases appropriées</b>	
<input type="checkbox"/>	Subdivision :
<input type="checkbox"/>	Remplacement des lots :
<input type="checkbox"/>	Création d'une nouvelle rue :
<input type="checkbox"/>	Prolongement d'une existante :
<input type="checkbox"/>	Création d'un parc :
<input type="checkbox"/>	Agrandissement :
<input type="checkbox"/>	Autre, veuillez spécifier :

<b>SECTION 4 - IDENTIFICATION DE L'ARPENTEUR- GÉOMÈTRE</b>	
Nom de l'arpenteur-géomètre :	
Numéro du dossier de l'arpenteur-géomètre :	
Minute de l'arpenteur-géomètre :	
Date du plan pour une opération cadastrale :	

**VEUILLEZ JOINDRE EN ANNEXE À VOTRE DEMANDE**

Sous réserve des caractéristiques particulières du projet et du territoire concerné, la demande doit être accompagnée des plans et documents suivants :

- Une description des usages prévus ;
- Le plan de l'opération cadastrale projetée, présenté en trois (3) copies, à l'échelle 1 : 2000 ou plus grande et qui inclut les informations suivantes :
  - 1) l'identification cadastrale et les limites des lots adjacents ;
  - 2) la localisation des voies publiques, les droits de passages et les servitudes ;
  - 3) l'emplacement approximatif des réseaux de téléphone, d'électricité, d'aqueduc et d'égout existants ;
  - 4) l'emplacement des bâtiments existants ;
  - 5) l'utilisation du sol actuelle sur le site et sur tout terrain adjacent que couvre le plan ;
  - 6) la localisation des lacs, des cours d'eau, la ligne des hautes eaux et les marécages, s'il y a lieu ;
  - 7) la localisation des pentes faibles, moyennes et fortes ;
  - 8) une copie du ou des actes publiés si le terrain bénéficie d'un privilège à une opération cadastrale en vertu des articles 256.1 et 256.3 de la L.A.U. ;
  - 9) les dimensions et la superficie du ou des lots existants ou projetés ;
  - 10) la date de préparation du plan, le titre, le nord astronomique, l'échelle utilisée et l'identification du professionnel ayant préparé le plan ;
  - 11) dans le cas d'un terrain riverain d'un lac ou d'un cours d'eau ou situé à l'intérieur d'une plaine inondable identifiée au plan de zonage de la Municipalité, le requérant doit produire un plan indiquant, selon le cas, la délimitation de la bande riveraine ou de la zone inondable ;
  - 12) dans le cas d'une opération cadastrale sur un terrain contigu à une route dont la gestion relève du ministère des Transports du Québec en vertu de la Loi sur la voirie, le permis d'accès ou d'autorisation écrite délivrée par le ministère des Transports du Québec lorsque requis en vertu de la Loi sur la voirie.
  - 13) dans le cas d'un terrain dérogoire, la demande doit être accompagnée de tous les documents légaux nécessaires pour permettre l'émission du permis en vertu des dispositions dérogoires du règlement de lotissement.

Si requis par l'inspecteur, les renseignements suivants doivent aussi être fournis au plan-projet :

- 1) le relief du terrain exprimé par des courbes de niveau d'au plus 2,5 m d'intervalle ;
- 2) les éléments naturels du terrain tels que les affleurements rocheux, les boisés, les arbres, les sols ;
- 3) l'espace réservé aux diverses catégories d'utilisation du sol (habitation, commerce, espaces verts, etc.) ;
- 4) tous les terrains adjacents qui appartiennent au requérant ;
- 5) une étude des sols établissant leur capacité portante et leur capacité de supporter les types de construction projetés.

#### SECTION 5 - DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis ou de certificat d'autorisation. **Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés.** L'employé assigné à l'émission des permis et certificats se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de la conformité du projet.

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent formulaire et ses annexes sont à tous les égards véridiques, exacts et complets.

J'ai signé à \_\_\_\_\_ (ville), ce \_\_\_\_\_ (date).

Signature : \_\_\_\_\_.

Veuillez nous transmettre votre demande complète en personne, en vous présentant à nos bureaux du 19, rue Gendron, du lundi au jeudi entre 10h00 et 12 h 00 ou entre 13h30 et 15h30 ou par courriel à l'adresse suivante : [batiment@village-fassett.com](mailto:batiment@village-fassett.com) N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au 819 423-6943, poste 2 ou par courriel au [batiment@village-fassett.com](mailto:batiment@village-fassett.com)